

Conditions générales d'utilisation

Les présentes conditions générales d'utilisation définissent les règles applicables au télé-service qui permet aux enseignants de déposer une candidature spontanée en ligne, afin d'enseigner dans les Conservatoires municipaux et le Conservatoire à Rayonnement Régional de la ville de Paris.

Article 1 – Définition et objet du télé-service

Le télé-service (ci-après dénommé « les conservatoires recrutent ») est mis en œuvre par la Ville de Paris pour automatiser le traitement des candidatures des enseignants qui souhaitent enseigner dans les Conservatoires municipaux et le Conservatoire à Rayonnement Régional de la ville de Paris.

Ce télé-service permet aux enseignants spécialisés dans les domaines de la danse, du théâtre et de la musique d'envoyer une candidature spontanée ou en réponse à une annonce parue dans la presse, auprès de la Direction des Affaires Culturelles ; en vue d'un recrutement dans le réseau des Conservatoires municipaux et du Conservatoire à Rayonnement Régional de la ville de Paris.

L'utilisation du Service est gratuite.

En faisant usage du télé-service, le candidat est réputé avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisations.

Article 2- Accès au télé-service

L'accès au télé-service est destiné aux enseignants spécialisés dans les domaines de la danse, du théâtre et de la musique.

Lorsque le candidat remplit une déclaration pour le compte d'un tiers, il lui appartient de s'assurer que cette personne l'a expressément autorisé à fournir l'ensemble des informations demandées.

Article 3- Modification et évolution du télé-service

La Ville de Paris se réserve la liberté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le télé-service pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire.

L'indisponibilité du télé-service ne donne droit à aucune indemnité.

Les termes des présentes conditions générales d'utilisation peuvent également être amendés à tout moment, sans préavis, en fonction des modifications apportées au télé-service, de l'évolution de la législation ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Il appartient au candidat de s'informer des conditions générales d'utilisation du télé-service, dont seule la version accessible en ligne est réputée en vigueur.

Article 4 – Modalités d'utilisation et d'inscription au télé-service

Les candidats ont la possibilité de déposer leur candidature via un télé-service dédié en se connectant à l'adresse www.conservatoires.paris.fr. Ce télé-service est accessible 24h/24, tous les jours et sur tous types de supports (ordinateur, écran tactile, téléphone portable, etc.).

Un accusé de réception de chaque candidature sera envoyé au candidat par mail.

L'utilisation du télé-service requiert une connexion et un navigateur internet. Le navigateur doit être configuré pour autoriser les cookies de session et le chargement des images ou du son. Afin de garantir un bon fonctionnement du télé-service, il est conseillé d'utiliser un navigateur récent.

L'utilisation du télé-service implique l'acceptation des caractéristiques du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion au réseau. La Ville de Paris ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Ville de Paris ne garantit pas que le télé-service fonctionne sans interruption. La responsabilité de la Ville de Paris ne saurait en effet être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le service numérique, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation.

La Ville de Paris décline toute responsabilité pour le cas où le télé-service serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Ville de Paris ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Article 5 – Traitement des données à caractère personnel

La Ville de Paris prend toutes les mesures nécessaires permettant de garantir la sécurité et la confidentialité des informations fournies par le candidat.

Responsable du traitement concernant le formulaire en ligne :

Ville de Paris
Direction des Affaires Culturelles
BEAPA
Responsable du Pôle Personnel
55 rue des Francs Bourgeois
75004 Paris
dac-recrutementbeapa@paris.fr

Les données recueillies et leur usage sont les suivants :

- Nom et Prénom du candidat : Permet d'identifier sans risque d'erreur le candidat,
- Adresse mail : Permet de contacter le candidat pour une proposition de rendez-vous,
- Numéro de téléphone : Permet de contacter le candidat pour une proposition de rendez-vous,
 - CV : permet de prendre connaissance des formations et du parcours professionnel de l'agent,
 - Lettre de motivation : permet de mieux comprendre la démarche du candidat,
 - Diplômes : permet de vérifier que la compétence du candidat est en adéquation avec le besoin des conservatoires municipaux et/ou du conservatoire à rayonnement régional,

L'exactitude de ces informations est indispensable à la candidature.

Les données recueillies seront conservées pendant un an, puis retirées du télé-service.

Le candidat qui souhaite retirer sa candidature peut en faire la demande par mail à l'adresse suivante : dac-recrutementbeapa@paris.fr

Le recruteur se réserve le droit de demander, à tout moment, des documents complémentaires qu'il considère nécessaires à l'étude de la candidature (diplômes, dossier pédagogique etc...).

La Ville de Paris s'engage à n'opérer aucune commercialisation des informations transmises par le candidat au moyen du télé-service, et à ne pas les communiquer à des tiers, en dehors des cas prévus par la loi.

Les informations transmises au télé-service sont conservées pendant 1 an après leur dernière mise à jour. Passé ce délai, les dossiers sont supprimés.

En application de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Article 6 – Engagements et responsabilités

Le candidat s'engage à ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes.

Dans l'hypothèse où le candidat fournit des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, la Ville de Paris se réserve le droit de ne pas prendre en compte les informations communiquées par le candidat, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à son encontre.

Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Article 7 : Consultation et communication des conditions générales d'utilisation.

Les présentes conditions générales d'utilisation du télé-service sont consultables et téléchargeables sur le site Internet www.conservatoires.paris.fr (rubrique « les conservatoires recrutent »). Elles peuvent être modifiées à tout moment par la ville de Paris, sous la forme d'un avenant et publiées sur le site Internet des conservatoires. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout candidat sera réputé l'avoir accepté du simple fait de son inscription au télé-service, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout candidat refusant la ou les modifications intervenues sera réputé avoir renoncé à déposer sa candidature.

Les présentes conditions générales d'utilisation seront adressées gratuitement dans leur intégralité à toute personne qui en fera la demande, en indiquant ses noms, prénom et adresse (postale ou Internet), à l'adresse suivante :

**Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris,
Sous-Direction de l'administration générale,
Missions des affaires juridiques.
31, rue des Franc-Bourgeois
75004 Paris**

Article 8 : Litiges

Si les premières démarches ne permettent pas de régler un éventuel litige concernant les présentes conditions générales d'utilisation, le candidat a la possibilité, pour engager une conciliation, de saisir le Médiateur de la ville de Paris par courrier : 1, place Baudoyer, 75004 Paris ou par Internet : www.mediation.paris.fr

En cas de désaccord persistant portant sur l'application et l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation et, à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal administratif de Paris.

Article 9- Politique d'utilisation des cookies

[Consulter la politique d'utilisation des cookies de la Ville de Paris.](#)